

## FICHE DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	Spray accélérateur activateur de cyanoacrylate, 200 ml
<b>REFERENCE</b>	080207
<b>DISTRIBUTEUR</b>	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
<b>ADRESSE</b>	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
<b>VILLE</b>	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
<b>TEL</b>	+ 34 93 860 49 23
<b>FAX</b>	+34 93 871 23 36
<b>E-MAIL</b>	<a href="mailto:info@bossauto.com">info@bossauto.com</a>
<b>WEB</b>	<a href="http://www.bossauto.com">www.bossauto.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Santé. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Physique. R12: Extrêmement inflammable

Environnement. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

- Symboles de précaution**

F+: Extrêmement inflammable



Xi: Irritant



N: Dangereux pour l'environnement



• **Phrases de risque**

R12: Extrêmement inflammable

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Conseils de prudence**

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S15: Conserver à l'écart de la chaleur.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols

S25: Éviter le contact avec les yeux.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

• **Information supplémentaire**

P96 : Récipient sous pression. Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50 ° C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

P97: Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir hors de portée des enfants.

**2.3 Autres dangers**

Aucun.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances**

N/A

**3.2 Mélanges**

Composants dangereux	Numéro de registre	Nº CAS	EC-Nr.	% w/w	Classe et catégorie de danger	Codes danger
Hidrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	01-211947551-5-33-XXXX		927-510-4	25-50	Aquatique Chronique 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Irritation cutané. 2	H411, H304, H225, H336, H315
N,N-Diméthyl-ptoluidine		99-97-8	202-805-4	<1	Tox.spe.-certains organes (Cat.2), Tox. Aquatique chronique (Cat. 3), Tox. Aiguë, inhal. (Cat.3), Tox. Aiguë Cut.(Cat.3), Tox. Aiguë Voie Orale (Cat.3)	H373, H301, H311, H331, H412.
Butane		106-97-8	203-448-7	25-50	Gaz infl. 1, Gaz à pression	H220, H280
Propane		74-98-6	200-878-9	5-15	Gaz infl. 1, Gaz à pression	H220, H280

## **4. PREMIERS SECOURS**

---

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **A. Contact oculaire**

Si la substance a touché les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### **B. Contact cutané**

Enlever les vêtements contaminés immédiatement et mouiller la peau atteinte abondamment avec de l'eau. Ensuite, lavez à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

#### **C. Inhalation**

Faire sortir la personne affectée à l'extérieur ou à l'air frais. Maintenir au chaud et en état de repos, en position demi verticale. Desserrer les vêtements. Si la personne continue à se sentir mal, demander un avis médical. Avalément : Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin.

### **4.2 Symptômes et effets principaux, minces et retardés**

#### **A. Contact oculaire**

Irritant pour les yeux. Provoque rougeur et douleur.

#### **B. Contact cutané**

Peut causer une irritation.

#### **C. Inhalation**

Peut causer mal de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

#### **D. Avalément**

Peut causer maux de gorge, douleurs abdominales, somnolence, nausées, vomissements et diarrhée.

EN AUCUN CAS LAISSER LA VICTIME SEULE.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### **5.1 Moyens d'extinction**

Mousse, poudre, dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les aérosols peuvent exploser si exposés à des températures supérieures à 50°C. Forme produits de décomposition dangereuse : CO, CO<sub>2</sub>.

### **5.3 Conseils personnel de lutte contre les incendies**

Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. En cas d'incendie, ne pas respirer les gaz.

## 6. MÉSURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Éteindre toute source d'ignition. Assurer une bonne ventilation. Utiliser des vêtements et des gants de protection appropriés.

### 6.2 Précautions concernant l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts publics ou des cours d'eau. Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou des cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de contention et nettoyage

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, terre à diatomées...). Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés. Disposez conformément aux règlements locaux.

### 6.4 Références à d'autres sections

Pour les contrôles d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.  
 Pour l'ultérieure élimination des déchets, suivre les recommandations de la section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Accomplir conformément à la loi concernant les risques professionnels en vigueur. Tenir à l'écart de sources de chaleur ou d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'illumination anti-étincelles. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Ne pas aspirer les aérosols et les gaz. Assurez une bonne ventilation de la zone de travail. Évitez le contact avec les yeux et la peau. Laver minutieusement après usage. Porter des gants/vêtements/lunettes/masque de protection. IMPORTANT: Récipient pressurisé. Protéger de la lumière du soleil directe et éviter l'exposition aux températures au-dessus de 50°le C. Ne pas percer ou brûler, même après l'usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un objet incandescent. Ne pas vaporiser près du feu, près des surfaces chaudes ou près de l'équipement électrique. Contrôler conformément aux normes d'hygiène et sûreté et seulement dans les secteurs bien ventilés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sécurisé, comprises les éventuelles incompatibilités.

Interdite l'entrée à personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur ou d'électricité. Ne pas fumer dans la zone de stockage. Éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter les conditions d'humidité extrême. Conserver loin d'agents oxydants ou des matériels hautement alcalins ou acides forts. Protéger contre les dommages physiques. Matériel convenable d'emballage (matériels): N/A

### 7.3 Usages spécifiques finales

Peintures

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition professionnelle:

Valeurs INSHT 2012	N° CAS	VLA-ED		VLA-EC	
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Hidrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		500	2085		
Butane	106-97-8	1000			
Propane	74-98-6	1000			

VLA – Valeur limite environnement. ED – Exposition journalière. EC – Exposition de courte durée

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### A. Procédures de contrôle

Assurer une bonne ventilation. Maintenez à l'écart de la chaleur et sources d'ignition. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques.

### B. Protection personnelle

Prendre des précautions pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de la manipulation du produit. Assurer une bonne ventilation.

### C. Respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque à gaz et vapeurs organiques (A, AX) (EN141-143)

### D. Cutané et mains

Porter des gants appropriés (caoutchouc butylique) (EN374).

### E. Yeux

Porter des lunettes de sécurité (EN166).

### F. Mesures techniques

Eviter le contact prolongé avec la peau et l'exposition prolongée aux hautes concentrations de vapeur. S'assurer la ventilation adéquate.

### G. Mesure d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol
Odeur	Caractéristique
pH	N/A
Point d'ébullition	-12°C a 1 atm.
Point d'inflammation	- 82,7°C (Propulsion)
Limite supérieure d'explosion	9,9% Volume
Limite inférieure d'explosion	2,2% Volume
Auto inflammabilité	>200°C
Pression de vapeur	N/A
Densité relative	N/A
Solubilité dans l'eau	Immiscible
Viscosité	N/A

### 9.2 Information additionnelle

N/A

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues si utilisé conformément à sa destination

### 10.2 Stabilité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues si utilisé conformément à sa destination

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter la surchauffe

### 10.5 Matériels incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants forts et de matériels hautement alcalins ou acides forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereuse

CO, CO<sub>2</sub>

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

#### A. Inhalation

Les vapeurs provoquent irritation des yeux et des voies respiratoires. Ils peuvent causer des maux de tête, du vertige, somnolence et d'autres effets négatifs pour le système nerveux central.

#### B. Avalement

Peuvent causer des perturbations gastro-intestinales

#### C. Contact cutané

Irritant pour la peau, le contact fréquent ou prolongé déshydrate la peau, causant des maladies de la peau.

#### D. Contact oculaire

Irritant pour les yeux

### 11.2. Données toxicologiques

Composants dangereux	N° CAS	DL50 mg/kg oral	DL50 mg/kg cutané	CL50 mg/m <sup>3</sup> inhalation
Hidrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		5840	2920	23.3
N,N-Diméthil-p-toluidine	99-97-8	212-Souris		1400- Rat

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

Non classifié

#### Données ecotoxicologiques

Composants dangereux	N° CAS	EC50 - mg/l	IC50 - mg/l - 24h	LC50 - mg/l - 96h.
N,N-Diméthil-p-toluidine	99-97-8			46-52
Butane	106-97-8	4,71 - 96 h. - Algues		
Propane	74-98-6	4,71 - 96 h. -		

		Algues		
--	--	--------	--	--

### 12.2 Persistance y dégradabilité

Non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

### 12.5 Résultats de la valoration PBT et mPmB

Non disponible

### 12.6 Autres effets adverses

Non disponible. Cette substance est extrêmement volatile et s'évapore rapidement à l'air si renversé dans l'eau. C'est facilement biodégradable selon les modèles d'OCDE. Il pourrait être éliminé par un procédé de traitement d'eau de gaspillage. Il est supposé d'être toxique pour les organismes aquatiques.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### 13.1. Des procédés pour le traitement des déchets

#### A. Produit

Éliminez les déchets du produit et ses récipients avec toutes les précautions possibles. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Disposer d'un point de collecte des déchets.

#### B. Récipient contaminant

L'élimination doit être conforme aux réglementations locales, provinciales ou nationales

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

---

### 14.1 Numéro ONU

UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS

### 14.3 Classes de dangers pour le transport

Classe; 2.1 / ADR/RID – Code de classification; 5F

### 14.4 Groupe d'emballage

N/A

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID – Dangereux pour l'environnement; No  
 IMDG – Polluant marin ; Non  
 IATA/ICAO – Dangereux pour l'environnement; Non

### 14.6 Dangers particuliers pour les utilitaires

ADR/RID – Code du tunnel; (D)  
 IMDG – Ems; F-D, S-U  
 IATA/ICAO – PAX; 203

IATA/ICAO – CAO; 203

## **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au Code IBC**

N/A

## **15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION**

---

Conforme à la directive 75/324/EC (94/1/CE) RD 2549/1994.

IMPORTANT : Récipient pressurisé. Protéger de la lumière du soleil directe et éviter l'exposition aux températures au-dessus de 50°C. Ne pas crever ou brûler, même après l'usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un objet incandescent.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

---

### **16.1. Explication des phrases de risque**

R11: Facilement inflammable.

R12: Extrêmement inflammable

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R33: Danger d'effets cumulatifs.

R38: Irritant pour la peau.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **16.2. Explication codes de danger**

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311: Toxique par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H331: Toxique par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour déterminés organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Les renseignements contenus dans cette fiche de sécurité ont été obtenus d'une variété de sources et sont crus être exacts et actuels à la date d'édition indiquée. Le fournisseur et/ou ses agents ne peut pas accepter de responsabilité pour l'utilisation de renseignements contenus dans cette fiche de sécurité pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche de données. Les utilisateurs devraient noter la possibilité de hasards se produisant en raison de l'utilisation impropre du produit